

## Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 5 février 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 2 p. (470r, 471v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 5 février 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49812>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 février 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) – Familistère

Destinataire [Hourdequin, Auguste Adolphe \(1824-\)](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

## Description

RésuméGodin adresse à Hourdequin une épreuve corrigée de la manchette du journal *Le Devoir* à intégrer dans le prochain numéro. Il lui demande de changer les caractères du sous-titre qui est composé de lettres de hauteurs différentes. Il l'avertit que Champury lui envoie un spécimen de sommaire-réclame et le prie d'en envoyer vingt exemplaires à Edmond Thiaudière au 32 rue Serpente à Paris avec vingt exemplaires de la notice-réclame avant le tirage du prochain numéro. Il lui demande de lui envoyer en même temps des épreuves de la notice et du programme-réclame. Il lui signale que l'avis en tête du journal [sur le paiement des abonnements] est à supprimer.

NotesLa manchette du journal *Le Devoir* est modifié à partir du 2 février 1879 : les mentions « Politique [...] Consommation » et « Mutualité [...] Association du capital et du travail », qui encadraient le titre, sont supprimées ; « le titre « *Le Devoir* » est sous-titré « Journal des réformes sociales » la mention « On s'abonne à Guise (Aisne) au bureau du journal et à Paris, 32, rue Serpente, chez M. Ed Thiaudière, représentant du *Devoir* pour tous renseignements » est ajoutée (en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/450/80/466/0/0>, consulté le 21 mai 2023). Différentes modifications de typographie et de texte sont faites aux informations sous le titre dans le numéro du 9 février 1879, notamment : « Bureau auxiliaire à Paris, 32 rue Serpente, M. Ed Thiaudière, représentant du *Devoir*, présent de 2 à 5 h. pour tous renseignements » (en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/338/50/466/0/0>, consulté le 21 mai 2023).

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Critiques](#), [Imprimerie](#)

Personnes citées

- [Champury, Édouard \(1850-1890\)](#)
- [Thiaudière, Edmond \(1837-1930\)](#)

Lieux cités [32, rue Serpente, Paris](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---